

Saint-Etienne, le 2 juin 2015

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école,
mesdames et messieurs les enseignants
s/c
de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale



Division DIPER 1

APPELS A CANDIDATURES POSTES DE FORMATEURS ET ASH

I – POSTES DE FORMATEURS

Il est à noter que tous les formateurs de la Loire sont tuteurs de PE stagiaires. Ils appartiennent tous à des pôles de formation.

a) Postes à missions spécifiques

Poste de conseiller pédagogique culture humaniste et arts visuels

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale qui procédera à un classement.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAFIPEMF titulaire de l'option Arts plastiques ou à défaut par délégation ou à titre provisoire.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.
-

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

b) Postes à missions particulières

1 – Poste de conseiller pédagogique rattaché à la circonscription de Roanne Est et de Roanne Ouest

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspecteur de la circonscription pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Téléphone
04 77 81 41 56

Télécopie
04 77 81 41 10

Courriel
ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAFIPEMF à défaut par délégation ou à titre provisoire.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

-
Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

2 - Poste de conseiller pédagogique EPS rattaché à la circonscription de Rive de Gier et Saint Etienne Nord

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspecteur de la circonscription pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAFIPEMF option EPS ou à un titulaire du CAFIPEMF à défaut par délégation ou à titre provisoire

Les personnes intéressées sont invitées à adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.
- Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

3- Poste de conseiller pédagogique rattaché circonscription ASH

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspectrice chargée de l'ASH pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAFIPEMF et du CAPASH ou du CAPSAIS, à défaut par délégation ou à titre provisoire.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

4 – Poste de professeur des écoles maître formateur

Un poste à l'école des Ovides à SAINT ETIENNE est à pourvoir.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAFIPEMF à défaut par délégation ou à titre provisoire.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

II – POSTES D'ENSEIGNANT REFERENT

1 – Poste d'enseignant référent rattaché à la circonscription de Saint-Etienne Nord (ASH)

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspectrice chargée de l'ASH pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif aux titulaires du CAPSAIS ou du CAPASH, à défaut par délégation ou à titre provisoire.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

2 – Poste d'enseignant référent rattaché à la circonscription de Saint-Etienne Sud

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspectrice chargée de l'ASH pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH à défaut par délégation ou à titre provisoire.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

3 – Poste d'enseignant référent rattaché à Saint Etienne collège Jules Valles

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspectrice chargée de l'ASH pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH à défaut par délégation ou à titre provisoire, si aucun enseignant du second degré ne l'obtient.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

4 - Poste d'enseignant référent rattaché à Roanne Albert Thomas

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspectrice chargée de l'ASH pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH à défaut par délégation ou à titre provisoire si aucun enseignant du second degré ne l'obtient.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

III - ULIS

1 – Unité d'enseignement Lycée Etienne Mimard à Saint Etienne

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspectrice chargée de l'ASH pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif aux titulaires du CAPSAIS ou du CAPASH (option D), à défaut par délégation ou à titre provisoire.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

2 – Unité d'enseignement Lycée Honoré d'Urfé à Saint Etienne

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspectrice chargée de l'ASH pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif aux titulaires du CAPSAIS ou du CAPASH (option D), à défaut par délégation ou à titre provisoire si aucun enseignant du 2nd degré ne l'obtient.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

3 – Unité d'enseignement à Veauche

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspectrice chargée de l'ASH pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH (option D) à défaut par délégation ou à titre provisoire si aucun enseignant du second degré ne l'obtient.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

4 – Unité d'enseignement à Unieux

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspectrice chargée de l'ASH pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre provisoire ou par délégation en priorité à un titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH (option D) si aucun enseignant du second degré ne l'obtient.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

-

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.

Les candidats qui n'auraient pas participé à la commission départementale pour la phase principale seront conviés à un entretien. L'avis est réputé acquis pour le mouvement 2015.

IV – CLASSES ELEMENTAIRES A HORAIRES AMENAGES DE L'ECOLE FAURIEL

Les candidats intéressés devront prendre contact avec l'inspecteur de circonscription de Saint Etienne Est pour obtenir plus de précisions sur les conditions d'exercice et consulter la fiche de poste publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire (www.ia42.ac-lyon.fr).

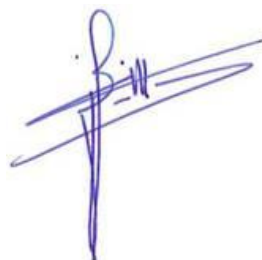
Ils seront entendus par une commission départementale.

Ce poste sera donné à titre définitif à un titulaire du CAFIPEMF à défaut par délégation ou à titre provisoire.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser, une lettre de candidature à l'adresse suivante, ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr, à :

- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire – division des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ce courrier devra **parvenir** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire **le 8 juin 2015 au plus tard**.



Jean Pierre BATAILLER